



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : DK/ALV/SAX/cb/2025-06703

Votre correspond. : Sandrine Xhaufaire
081/240 662
sandrine.xhaufaire@uvcw.be

Annexe(s) : 1

Monsieur Pierre-Yves Jeholet,
Vice-Président
Ministre de l'Emploi et de la Formation

pierre-yves.jeholet@gov.wallonie.be

Namur, le 29 septembre 2025

A l'attention de Monsieur Sébastien Cosentino,
Conseiller

Monsieur le Ministre,

Concerne : *Avis de la Fédération des CPAS
Note d'orientation au Gouvernement wallon relative à l'optimisation des acteurs de
proximité et de leurs missions en matière d'emploi*

Vous avez sollicité dans le cadre de la fonction consultative l'avis de la Fédération des CPAS, en date du 19 septembre 2025, concernant la « Note d'orientation au Gouvernement wallon relative à l'optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi » vu l'implication des CPAS dans ce projet de réorientation des acteurs de proximité et nous vous en remercions.

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS, réuni ce 25 septembre 2025, vous prie de trouver l'avis approuvé en séance.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Dorothee Klein,
Présidente



Fédération
des CPAS

AVIS DE LA FEDERATION DES CPAS

N° 2025-16

NOTE D'ORIENTATION AU GOUVERNEMENT WALLON RELATIVE À L'OPTIMISATION DES ACTEURS DE PROXIMITÉ ET DE LEURS MISSIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI

**ADRESSE AU VICE-PRESIDENT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DU
NUMERIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, PIERRE-YVES JEHOLET**

29 SEPTEMBRE 2025

Personne de contact : Sandrine Xhaufaire - Tél : 081 24 06 62 mailto : sax@uvcw.be



Contexte

Vous avez sollicité dans le cadre de la fonction consultative l'avis de la Fédération des CPAS, en date du 19 septembre 2025, concernant la « Note d'orientation au Gouvernement wallon relative à l'optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi » vu l'implication des CPAS dans ce projet de réorientation des acteurs de proximité et nous vous en remercions.

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS, réuni ce 25 septembre 2025, vous prie de trouver l'avis approuvé en séance.

Avis de la Fédération des CPAS

Contexte

Le Gouvernement wallon fait le constat d'une fragmentation importante du secteur de l'ISP en Wallonie (hors Communauté germanophone) :

- 252 services ISP de CPAS ;
- 70 maisons de l'Emploi ;
- 244 agences locales pour l'emploi (ALE) ;
- 73 initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) ;
- 156 centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) ;
- 11 missions régionales pour l'emploi (MIRE) ;
- 35 régies des quartiers.

Le Ministre de l'Emploi estime que ce chevauchement crée un paysage institutionnel complexe et très peu lisible pour les chercheurs d'emploi et plus particulièrement pour ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. Il craint que cette fragmentation ne nuise à l'efficacité de l'ensemble et amène une certaine forme de désorganisation.

Dans un souci de simplification, d'efficacité, d'efficience et de cohérence, le Gouvernement wallon entend encourager la collaboration entre ces différents acteurs selon plusieurs principes :

- améliorer la lisibilité du paysage grâce à un accueil commun ;
- renforcer les relations entre le Forem, les CPAS et les acteurs locaux ;
- assurer un accompagnement holistique des chercheurs d'emploi à proximité de leur domicile ;
- garantir une offre de services de proximité.



Objectifs

Le Gouvernement souhaite passer d'une logique centrée sur les structures à une approche fondée sur les besoins des chercheurs d'emploi via la mise en place de points de contact uniques.

Ces points de contact seront centrés sur la (re)mise à l'emploi et destinés aux chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail. L'objectif étant de permettre à ces personnes vulnérables de trouver un accompagnement à proximité de leur domicile.

Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure mais bien de réunir l'ensemble des services disponibles en un seul lieu pour une meilleure articulation et une offre adaptée aux besoins réels de la personne. Les services qui seraient visés dans un premier temps seraient les maisons de l'emploi, les relais de l'emploi, les services ISP des CPAS, les ALE, les IDESS (quand elles sont portées par des CPAS ou des associations de CPAS) et les régies de quartier.

Les MIRE et les CISP ne sont pas repris dans le projet car ils feront l'objet de réformes en parallèle.

Analyse de la note

Appréciation générale

Sur le fond, l'orientation retenue semble positive.

En effet, la Fédération des CPAS partage les constats du Gouvernement wallon et sa volonté de proposer des lieux de proximité (les difficultés de mobilité des publics vulnérables constituent un frein bien connu) et de centraliser les différents services (l'expérience a montré que trop de personnes se perdaient dans des parcours incohérents).

La Fédération des CPAS soutient donc l'idée d'un guichet unique.

Points de vigilance

Toutefois, cette mise en place n'est pas sans poser questions. Notamment :

- Localisation :

- La centralisation dans les Maisons de l'Emploi n'est pas soutenue. Ces structures ne couvrent pas l'ensemble du territoire (70 communes sur 252), ce qui compromettrait l'objectif de proximité.

- Ressources humaines :

- Le fonctionnement des guichets suppose du personnel formé à l'accueil et à l'orientation.
- Les CPAS ne pourront en aucun cas, détacher du personnel au sein de ces guichets uniques.
- Les différents opérateurs risquent d'être confrontés à des difficultés similaires.



- **Structures concernées :**

- Limiter les guichets aux acteurs dédiés aux publics éloignés réduit leur valeur ajoutée. Les CPAS ont déjà facilement accès à ces opérateurs.
- Pour être pleinement efficaces, les guichets devraient intégrer également les CISP, les MIRE et surtout le Forem.
- Du côté des CPAS, il n'y a pas de capacité à s'engager dans ces guichets de manière systématisée, ni en tant que porteurs, ni en y participant. La collaboration devra se faire au cas par cas en prenant en compte les possibilités de chacun.

- **Accompagnement :**

- Les CPAS travaillent déjà selon une logique de parcours individualisé, intégrant remobilisation, formation et emploi. Et ce, même s'il faut prendre en considération que les trajectoires ne sont pas linéaires mais faites d'allers-retours.
- Le guichet unique constituerait une plus-value par rapport à cet accompagnement de base offert par les CPAS, s'il permettait de faciliter les orientations vers d'autres opérateurs. En ce cas, il permettrait d'alléger la charge qui incombe aux CPAS et permettrait d'offrir aux personnes des orientations mieux adaptées à leurs besoins. C'est ce renforcement des possibilités d'orientation et cette facilitation de l'accès à l'offre qui pourraient soutenir les CPAS dans leur politique d'ISP.
- La note semble laisser penser que le Forem pourrait orienter des chercheurs d'emploi vers ces guichets uniques. La Fédération des CPAS ne soutient pas cette possibilité. Le projet de Décret « CPAS-Forem » sur lequel la Fédération des CPAS vous a transmis son avis le 28 août 2025 (avis 2025-12) prévoit l'orientation par le CPAS vers le Forem et pas l'inverse. Les CPAS ne travailleront pas avec des personnes qui ne relèvent pas de ses bénéficiaires (en l'occurrence pas avec des chômeurs qui ne seraient pas bénéficiaires du RI).
- Les tâches assignées au guichet requièrent un certain degré de compétences. Le guichet devra être en mesure d'orienter vers de la remobilisation, de la formation, de l'emploi. Cela suppose de poser un diagnostic. Risque de confusion avec le dossier déjà en cours auprès du CPAS.

Conclusion

La note d'orientation se place dans une logique de soutien à l'accès à l'ISP des publics vulnérables, dans le sens où elle vise à faciliter les prises en charge (en jouant sur la centralité, l'accessibilité et la proximité). Cela nous semble aller dans le bon sens mais malheureusement, les CPAS, compte tenu de la situation qui est la leur ne seront pas en mesure d'y jouer un rôle actif. Ils pourront orienter vers ces guichets (pour autant qu'ils soient situés sur la commune) mais ne pourront pas y participer eux-mêmes.

C'est un regret car sur le fond, la proposition semble pertinente. Mais le contexte rend l'adhésion impossible.
